



Communiqué de presse commun du syndicat SUD-Rail et du « Réseau Sortir du nucléaire ».

8 octobre 2012

Procès de Valognes : quand le lobby nucléaire cherche à étouffer la contestation

Du mercredi 19 novembre au lundi 28 novembre 2011, un convoi de déchets vitrifiés allemands hautement radioactifs a traversé la France et l'Allemagne. Son parcours, du terminal ferroviaire de Valognes (Manche) à Gorleben (Allemagne), maintes fois interrompu, a duré 126 heures : tout au long du trajet, des milliers de citoyens français et allemands se sont mobilisés pour protester contre ce transport à haut risque, parfois en s'interposant physiquement. Près de Valognes, 800 personnes se sont rassemblées pour alerter sur les dangers du nucléaire en entravant son départ. Aujourd'hui, trois militants qui s'étaient exprimés devant les médias se retrouvent au banc des accusés. Ou quand le lobby nucléaire cherche à se fabriquer des coupables...

Le nucléaire n'est pas une fatalité, ces luttes sont légitimes !

L'esprit du camp de Valognes et de l'appel à mobilisation lancé à l'époque illustre la volonté de bon nombre de personnes, de s'opposer au fonctionnement routinier du nucléaire. Après Fukushima, pouvait-on laisser ce système suivre impunément son cours ?

Face à un État qui a imposé le nucléaire par la force et qui a mis en place un système et des réseaux d'influence pour asseoir sa politique, *ceux de Valognes* ont voulu montrer qu'il était possible de s'opposer et de s'organiser collectivement. Qu'il était possible de venir déstabiliser la pieuvre atomique dans son fonctionnement opaque. Que le nucléaire n'est pas une fatalité et qu'il est légitime de s'y opposer, car nous sommes toutes et tous directement concernés par le nucléaire et toutes et tous des victimes potentielles d'un nouveau Fukushima.

Cette mobilisation faisait écho au puissant mouvement qui s'exprimait outre-Rhin, là où devait arriver le convoi. En Allemagne, la mise en marche de milliers de personnes pour s'interposer à l'arrivée d'un train de déchet n'est pas vue, comme en France, comme le fait de contestataires isolés : elle est au contraire considérée comme l'expression légitime de citoyens qui refusent une technologie qui va contre le simple bon sens. Lors de la grande manifestation de Dannenberg, près de Gorleben, qui a rassemblé 20 000 personnes, l'évocation des violences policières et la criminalisation des militants français avaient suscité l'indignation générale.

Une inadmissible criminalisation de militants

Le jour de l'action, l'État n'est pas parvenu à mettre en lumière des responsabilités individuelles, puisqu'il n'y en avait pas. La force de cette action résidait bel et bien en ce qu'elle était collective.

Aujourd'hui, le système grâce auquel le nucléaire perdure depuis tant d'années cherche à fabriquer des coupables : ceux qui à l'époque se sont exprimés publiquement pour porter une parole collective, pour rendre audibles les raisons et la légitimité de s'opposer au nucléaire. Les chefs d'inculpation et sommes demandées (163.000 euros de dommages et intérêts pour la seule SNCF) sont insensés. Une

criminalisation pure et simple de la militance... Pourtant, qui est le vrai délinquant, celui qui s'exprime pour expliquer le sens d'une action et dénoncer les risques, ou l'industrie qui expose les citoyens à la menace nucléaire et impose aux générations futures le fardeau de la gestion des déchets mortifères ?

Le Réseau « Sortir du nucléaire » et le syndicat SUD-Rail apportent leur soutien aux inculpés comme ils ont apporté leur soutien à ce camp et à cette lutte. Des transports radioactifs et totalement inutiles sillonnent régulièrement la France ; criminaliser ceux qui les dénoncent ne les rendra pas moins dangereux ! Seule une sortie du nucléaire permettra enfin d'y mettre fin.

Contacts presse :

SUD-Rail

Philippe Guiter : 06 28 94 82 99

Réseau "Sortir du nucléaire"

Laura Hameaux : 06 85 23 05 11